

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 27 mars 2023**  
~~~~~

CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'HÉRAULT
ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 27 mars 2023 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 16 mars 2023.

Étaient présents ou représentés M. Olivier SERVEL, Mme Monique GIBERT, M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Pascal DELIEUZE, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Claude CARCELLER, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Jean-Philippe MORESMAU suppléant de M. Robert SIEGEL, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, Mme Josette CUTANDA à M. Claude CARCELLER, M. Jean-Pierre PUGENS à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Henry MARTINEZ à Mme Roxane MARC, M. Thibaut BARRAL à M. Ronny PONCE, Mme Valérie BOUYSSOU à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Marc ISURE à M. José MARTINEZ, M. Jean-Luc DARMANIN à Mme Monique GIBERT, M. Jean-Claude CROS à Mme Véronique NEIL.

Excusés M. Anthony GARCIA.

Absents M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 35	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'arrêté préfectoral n°2021-1-439 en date du 3 mai 2021 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, et notamment en matière de développement économique ;

VU la délibération n° 2510 du Conseil communautaire du 22 mars 2021 relative à l'actualisation du projet de territoire de la Vallée de l'Hérault pour la période 2021-2027 ;

VU l'avis favorable des membres de la commission économie attractive et durable du 2 février 2023 ;

CONSIDERANT la vocation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault (CMA 34) en matière de représentation des intérêts généraux de l'artisanat auprès des pouvoirs publics et des missions qu'elle se fixe en termes d'accompagnement dans les transitions professionnelles et de formation initiale et continue,

CONSIDERANT la volonté de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) de favoriser le développement des entreprises et la création d'emplois au travers d'actions d'animation du tissu économique local, d'accompagnement des entreprises, de redynamisation des centres-bourgs, de gestion des parcs d'activités économiques, la structuration de la filière des métiers d'art,

CONSIDERANT la proposition de convention de partenariat ci-annexée formalisant :

- Les domaines de collaboration entre les parties prenantes à savoir :

- La création et le développement d'entreprises,
- L'immobilier et le foncier économique,
- L'accès à la commande publique,
- L'accès à la formation initiale et continue,
- La valorisation des métiers,
- Les études et observations économiques,

- Les modalités de mise en œuvre du partenariat et les engagements de chacune des parties ;

CONSIDERANT la contrepartie financière demandée à la CCVH à savoir :

- 500 € par entreprises labellisées *Eco-défis* ou *Répar'acteurs* dans la limite de 10 entreprises par an (soit 5000€ par an maximum) et sur présentation du bilan de l'action ;
- 500 € annuel pour accéder à la plateforme *Géométiers 34* et réaliser un portrait territorial annuel ;

CONSIDERANT l'ensemble des termes de la convention de partenariat conclue pour une durée de 1 an reconductible tacitement,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la collaboration entre la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault,
- d'autoriser en conséquence le Président à signer la convention de partenariat ci-annexée,
- de verser la participation financière de 5 500 euros maximum pour l'année 2023 selon les modalités prévues dans la convention,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Transmission au Représentant de l'État
N° 3141

Publication le 28/03/2023

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 28/03/2023

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20230327-11427-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ



Convention de Partenariat

Entre d'une part,

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault (CMA34), située Zone d'Aménagement Concerté de Pierresvives, 154 rue Bernard Giraudeau, 34080 Montpellier, représentée par Christian POUJOL son Président

Et d'autre part,

La Communauté de communes vallée de l'Hérault (CCVH), domiciliée BP 15 – 2 Parc d'activités de Camalcé – 34150 Gignac, représentée par Jean-François SOTO son Président

Préambule :

Les missions respectives des partenaires s'établissent comme suit :

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault est un établissement public administré par des artisans qui a vocation à représenter les intérêts généraux de l'Artisanat auprès des pouvoirs publics. Pour défendre et promouvoir les intérêts de l'ensemble des artisans, la CMA 34 remplit les missions suivantes :

- La gestion du répertoire des métiers permettant le référencement des entreprises artisanales et la délivrance du titre d'Artisan et de Maître Artisan. Il publie également à travers son observatoire économique des statistiques territoriales sur le tissu économique entrepreneurial.
- Représentation des artisans auprès des pouvoirs publics et instances départementales
- Accompagnement dans les transitions professionnelles : la CMA 34 est agréée pour délivrer la prestation de Conseil en Evolution Professionnelle. Destiné à tous les actifs, ce service gratuit permet d'être conseillé dans une nouvelle orientation professionnelle en facilitant la définition du projet et son financement
- La formation initiale et continue : le centre de formation de la CMA 34 est ouvert à tous les publics avec une offre de formation à la fois technique et entrepreneuriale. Elle dispose d'un CFA de 300 apprenants préparant aux métiers de l'artisanat. Elle déploie sur ses antennes et ses permanences toutes formations répondant aux besoins spécifiques des porteurs de projets ou entreprises installées.

- Insertion sociale : la CMA est un acteur au service de l'inclusion des personnes éloignées de l'emploi par des dispositifs d'aide à l'émergence de projet de création d'entreprise, de découverte des métiers ...
La CMA 34 a été retenue dans le cadre d'un appel à projet du Département de l'Hérault pour accompagner les bénéficiaires du RSA dans leur projet de création d'entreprise. La CMA 34 intervient sur le volet émergence intitulé MOC (Module Orientation Création) qui permet de valider ou de restructurer le projet.
Cette prestation se décline sur le secteur du SDI Cœur d'Hérault Pic St Loup : Clermont l'Hérault, Lodève et St Mathieu de Treviers.
- Accompagnement de la création ou reprise à la transmission d'entreprise en passant par toutes les phases de son développement : la CMA34 déploie une offre de conseil sur l'ensemble des thématiques managériales (numérique, développement durable, gestion, ressources humaines ...)
- Promotion des métiers et de l'excellence artisanale : concours de l'innovation artisanale, labels, salon...

La CCVH a pour objectif de développer le tissu économique de son territoire afin de favoriser la création d'emplois et d'entreprises.

Il s'agit d'un territoire périurbain fortement attractif comprenant :

- 28 communes
- 40 294 habitants en 2019.
- 41% de la population concentrée à Gignac (16%), Montarnaud (10%) et St-André (15%).

Le territoire comptabilise :

- 3 167 entreprises, dont 30 % concentrées à Gignac et St-André-de-Sangonis
- 4 070 établissements, dont 83 % sans salariés
- Le nombre d'établissement actifs employeurs est de 1063
- Taux de création d'entreprises : 15% , mais en légère chute depuis fin 2018
- 83,9 ha de surfaces à vocation économique, dont 75 hectares de PAE
- 9 PAE CCVH
- Une population active de 24 504 personnes en 2019
- Une économie principalement résidentielle et présenteielle

En ce qui concerne l'artisanat, à l'échelle de la CCVH, ce sont 1 729 établissements ressortissants de la CMA. Le territoire de la CCVH labellisé territoire « Ville et métiers d'art » compte un certain nombre d'artisans d'art avec un pôle autour de la céramique sur la commune de Saint-Jean-de-Fos.

Aussi, pour favoriser le développement des entreprises et la création d'emploi, la collectivité est dotée d'un service développement économique qui met en œuvre :

- Une politique d'animation du tissu économique local (réunions et actions collectives, soutien à la création d'associations professionnelles, newsletter...)
- Un accompagnement des entreprises et leur orientation dans l'écosystème économique local, en fonction de la problématique rencontrée ;
- Des actions de valorisation/redynamisation des centres-villes et centres-bourgs : manager de commerce de centre-ville territorial, opérations Petites villes de demain (Saint-André-Sangonis et Gignac), opération façades ;
- La création, l'entretien et la commercialisation de parcs d'activités économiques ;

- La mise en œuvre de partenariats en vue de structurer localement un écosystème économique favorable aux entreprises et à la structuration de filières ;
- Le déploiement d'aides à l'immobiliers d'entreprises en vue de soutenir les entreprises dans leur projets d'investissement, de requalification ou encore d'extension.

Article 1 : Objet

La CCVH et la CMA 34 souhaitent renforcer leur collaboration en faveur du développement économique. Dans la recherche d'une meilleure coordination et optimisation de leurs offres de services respectives, les partenaires ont décidé de formaliser leur collaboration dans les domaines suivants :

- La création et le développement des entreprises artisanales
- La structuration (pôle d'excellence) et la valorisation de la filière des métiers d'art sur le territoire
- L'animation du tissu économique local
- La montée en compétence et l'accompagnement des chefs d'entreprises dans les transitions sociétales, environnementales, numériques...
- Le foncier et l'immobilier d'entreprise
- La mutualisation des outils d'analyse et de connaissance du territoire.

La présente convention décline les champs de collaboration.

Article 2 : Engagement des parties

2.1- Création et développement d'entreprises

La Communauté de communes vallée de l'Hérault s'engage à :

- Saisir la CMA 34 de toutes les demandes immobilières concernant les entreprises artisanales
- Associer la CMA 34 à tous les nouveaux projets de création ou d'évolution de zone artisanale ou commerciale
- Orienter aussi bien les créateurs, que les artisans ayant un projet de développement prioritairement vers la CMA 34
- Informer la CMA 34 sur les aides et exonérations possibles sur le territoire
- Coordonner sa mission marketing territorial avec la CMA34

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault s'engage à :

- Recevoir en priorité toutes les personnes ayant un projet relevant du secteur de l'artisanat et orienté par la Communauté de Communes sur son antenne de Clermont-l'Hérault
- Evaluer la faisabilité des projets d'implantation et des conditions de leur réussite
- Informer les porteurs de projet et les artisans sur les aides et exonérations possibles applicables au territoire, ainsi que sur l'ensemble des services proposés par la Communauté de Communes

- Informer la Communauté de Communes des difficultés rencontrées par les entreprises.
- Coordonner sa mission marketing territorial avec la CCVH

Un échange d'information permanent sur l'avancement de chaque dossier sera mis en place entre les deux partenaires.

2.1.1 **Accompagnement des entreprises dans les actions de développement durable**

La CMA 34 s'engage à faire bénéficier aux artisans ressortissants du territoire les différentes prestations liées au développement durable, leur permettant de mettre en place des actions positives pour l'environnement et réductrice de leur impact écologique.

- Les conseillers spécialisés réalisent des diagnostics "Environnement" permettant un état des lieux des actions actuelles, de proposer un plan d'actions puis un suivi de sa mise en œuvre.
- La valorisation de ces bonnes pratiques se traduit par la délivrance de labels nationaux : Répar'Acteurs, Eco-défis, Zéro Déchet.

La CMA s'engage à labelliser au minimum 5 entreprises par an sur chacun des deux labels suivants :

Label Eco-Défis : Cette opération consiste à valoriser, par l'obtention d'une marque intitulée « **Eco-Défis des commerçants et artisans** », les entreprises qui mettent en place des actions concrètes en faveur du développement durable.

Label Répar'acteurs : Cette opération consiste à promouvoir les métiers de la réparation en valorisant le savoir-faire, en favorisant l'économie de proximité et la réduction de la production de déchets.

La délivrance de ces labels nécessite l'accompagnement de la CMA suivant :

- 1^{ère} visite : identification de la correspondance des pratiques de l'entreprise avec le cahier des charges du label et aide au choix des défis et plus largement préconisation d'actions autour de la thématique environnementale (énergie, mobilité, économie circulaire ...)
- Montage du dossier de labellisation
- Organisation et animation du comité d'attribution
- Délivrance du kit de communication
- Campagne de communication de la CMA autour des entreprises labellisées (intégration sur les événements de la CMA – stand gratuit sur nos foires et salons -, valorisation de l'entreprise sur les réseaux sociaux et notre site internet).

Ce programme ne faisant plus l'objet de financement public, la CMA et la Communauté de communes actent de l'intérêt de le poursuivre pour valoriser les entreprises impliquées dans le développement durable.

La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

1. Nombre d'entreprises labellisées ou en cours d'instruction au 31/12 de l'année en cours
2. Bilan qualitatif de l'action (dossier d'instruction, communication, action de valorisation de l'entreprise par la CMA et la Communauté de Communes)

Son montant sera déterminé par application d'un montant forfaitaire par entreprise de 500 € avec plafond annuel à hauteur de 5 000 euros.

La CMA 34 accompagnera également prioritairement les entreprises sur les thématiques suivantes :

- Accompagnement mobilité/ZFE : information sur les dispositifs financiers et aide à la décision des entreprises sur le renouvellement ou l'adaptation de leur véhicule en lien direct ou indirect avec une ZFE.
- Guichet « Renov'Occitanie - Petit Tertiaire » : la CMA 34 a intégré le dispositif France Renov' et à ce titre accompagne les entreprises du petit tertiaire privé dans leurs projets de rénovation énergétique (étude des factures, analyse de la consommation, identification des postes consommateurs, identification de financements pour des travaux de rénovation, etc.).

Les partenaires s'engagent à accompagner ces opérations par :

- La co-organisation d'évènements sur la thématique, sous forme de petit déjeuner d'entreprise, de matinales ou d'ateliers pratiques ;
- La participation de la Communauté de Communes au comité d'attribution des labels et à leur remise ;
- Le relais par la Communauté de Communes de la communication ;

2.1.2 Accompagnement des entreprises dans leur stratégie numérique

La CMA 34 s'engage à faire bénéficier aux artisans du territoire les différentes prestations liées au numérique en leur permettant de mettre en place ou d'affiner leur stratégie numérique. Les conseillers spécialisés réalisent des diagnostics numériques (état des lieux de la présence sur internet et des outils utilisés, proposition d'un plan d'action, puis un suivi de la mise en œuvre.)

La CMA Occitanie a tissé un partenariat avec les ateliers Google et co-organise des événements au plus près des territoires.

La CMA 34 et la Communauté de Communes pourront ainsi co-organiser des événements sur la thématique, sous forme de petit déjeuner d'entreprise, de matinales, etc.

2.1.3 Accompagnement à la transmission reprise

La CMA 34 anime un dispositif en faveur de la transmission et la reprise d'entreprise par un appui renforcé des dirigeants souhaitant céder. Suite à un diagnostic de l'entreprise, une évaluation de la valeur du fonds et une mise en marché, la CMA met en relation avec de potentiels repreneurs.

La CMA 34 pourra animer toute séance de sensibilisation des dirigeants du territoire sur cette thématique. La Communauté de Communes mettra à disposition ponctuelle une salle pour l'organisation des réunions.

2.2 Immobilier – Foncier

La Communauté de communes vallée de l'Hérault s'engage à :

- Informer la CMA 34 de l'ensemble des nouvelles disponibilités foncières et immobilières à vocation artisanale de son territoire
- Transmettre à la CMA 34 l'ensemble des mises à jour des informations foncières et immobilières de son territoire.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault s'engage à :

- Assurer la diffusion de ces informations sur ses différents supports
- Transmettre ces informations à l'ensemble aux porteurs de projet candidats à une implantation sur le territoire de la Communauté de Communes en fonction de la stratégie d'accueil des entreprises de la CCVH
- Assister les porteurs de projet dans le dépôt de demande de financement au titre des dispositifs de la Communauté de Communes (aide à l'immobilier d'entreprise, aide au loyer, aide à l'installation, etc.)

2.3 Accès à la commande publique

La CMA 34 et la Communauté de Communes partagent le même objectif de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique et développeront toute initiative en ce sens :

- Délocalisation de l'offre de formation de la CMA sur cette thématique pour élever le niveau de compétence des entreprises dans leur réponse au marché public.
- Co organisation de rencontre permettant d'informer les entreprises des projections de commandes publiques de la Communauté de Communes.

2.4 Accès à la formation initiale et continue

La CMA 34 et la Communauté de Communes pourront initier tout partenariat permettant de rapprocher la formation des bénéficiaires du territoires (demandeur d'emploi, jeunes, chefs d'entreprise ...) et de répondre aux besoins des entreprises du territoire.

La CMA 34 pourra ainsi solliciter la Communauté de Communes afin d'équilibrer si nécessaire la mise en place de ces formations.

2.5 Valorisation des métiers

- **Organisation du concours « Artinovart's »**

Le concours « Artinovart's est destiné à promouvoir les démarches innovantes des entreprises artisanales autour de 6 catégories et de prix spéciaux.

Le prix "Engagement Territorial" récompense les entrepreneurs qui se sont distingués par leur engagement sur leur territoire d'implantation. L'entreprise démontre son implication dans le développement économique de son territoire (exemple : approvisionnement local, participation aux

manifestations locales, ...) et/ou participe à son rayonnement. Un prix territorial de la CC ... sera ainsi décerné à l'occasion de ce concours organisé tous les 2 ans.

- **Organisation de manifestations grand public**

La CMA 34 et la Communauté de Communes pourront étudier tout projet de mise en valeur des entreprises auprès du grand public (salons, marchés ...) ainsi que des présentations des métiers et de l'apprentissage dans les collèges et lycées du territoire.

2.6 Etudes et Observatoires économiques

Dans le cadre de leur compétence économique, la Communauté de Communes et la CMA 34 disposent de données statistiques sur l'activité économique de leur périmètre d'intervention

La Communauté de communes de vallée de l'Hérault s'engage à :

- Signaler à la CMA 34 toute évolution ou mutation de son tissu économique ou du cadre de vie identifiées par ses services.
- Informer la CMA 34 des projets d'implantations commerciales soumis à autorisation préalable de la CDAC.
- A fournir à la CMA 34 une copie des études et travaux ayant trait à l'artisanat qu'elle réalisera ou dont elle fera l'acquisition

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault s'engage à :

- Réaliser pour le compte de la Communauté de Communes, à sa demande, toute étude de sa compétence, notamment en matière de développement commercial ou de création de zones d'activités. Les frais externes d'enquêtes ou de l'achat de données seront à la charge unique de la Communauté de communes. Les travaux de la CMA 34 seront réalisés sur devis.
- Accorder à la Communauté de Communes un accès à la plateforme « Géométiers 34 »
- Réaliser annuellement un portrait territorial s'appuyant sur les données statistiques à sa disposition.
- Ces deux dernières actions feront l'objet d'une contribution financière forfaitaire de la Communauté de Communes à hauteur de 500 euros par an.
- La Communauté de Communes et la CMA 34 s'engagent à ne pas commercialiser ni diffuser gratuitement auprès d'un tiers ces informations

Article 3 : Mise en œuvre du partenariat

La Communauté de Communes et la CMA 34 s'engagent à échanger régulièrement sur les différents points de la convention et à convenir de l'organisation d'une réunion trimestrielle pour faire un bilan intermédiaire qualitatif sur les actions mentionnées dans la convention.

Article 4 : Communication

La Communauté de Communes et la CMA 34 s'engagent à mentionner leur partenariat sur tout support de communication associés à des projets menés en application de la présente convention.

Article 5 : Durée

La présente convention est signée pour une période d'un an.

Trois mois avant son échéance, les partenaires effectueront l'évaluation de leur collaboration et décideront du renouvellement de la présente convention. A défaut de dénonciation ou de mise à jour, la convention se renouvellera annuellement par tacite reconduction.

Article 6 : Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente collaboration sera définie conjointement entre les parties et fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci en précisera les éléments modifiés sans que ceux-ci puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux établis à l'article 1^{er}.

Article 7 : Litiges

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les différends qui pourraient survenir à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de l'accord.

A défaut, le litige sera soumis à la diligence de l'une des parties aux juridictions territorialement compétentes.

Fait à _____ le _____ 2022, en deux exemplaires originaux.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
De l'Hérault
Représentée par son Président
Christian POUJOL
Vice-Président de la CMAR Occitanie

Communauté de Communes vallée de l'Hérault
Représentée par son Président
Jean-François SOTO

PRÉSENTATION PROJET CONVENTION DE PARTENARIAT CMA / CCVH

JEUDI 2 FÉVRIER 2023

JANE PALIER, RÉFÉRENTE TERRITORIALE CMA
ANTENNE DE CLERMONT L'HÉRAULT



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

OCCITANIE

HÉRAULT

Objet convention

- ***Pourquoi ?*** Projet de convention permet acter partenariat opérationnel existant entre CMA et CCVH depuis plusieurs années
- **Objet principal = renforcer collaboration** entre CMA et CCVH en faveur **développement économique** entreprises artisanales du territoire
 - Création et développement des entreprises
 - Structuration et valorisation filière métiers art
 - Animation tissu économique local
 - Montée en compétences et accompagnement chefs entreprises
 - Foncier et immobilier entreprise
 - Mutualisation outils analyse et connaissance territoire

Rappel : missions CMA

- **Représentativité artisans auprès pouvoirs publics**
- **Accompagnement dans transition professionnelle** (Conseil en Evolution Professionnelle)
- **Formation initiale et continue**
 - 300 apprenants Ecole des Métiers
 - 18 modules organisés au 1^{er} sem. 2023 sur antenne Clermont l'Hérault
- **Insertion sociale** (dispositif « MOC » pour allocataires RSA avec Département)
- **Accompagnement création/reprise, suivi jeunes entreprises et développement entreprises**
- **Assistance aux formalités entreprise**

Création et développement entreprises

- **Echanges réguliers sur porteurs de projet ou entreprises ayant un projet sur territoire**
 - Informations par CMA sur aides possibles par CCVH
 - Orientation par CCVH vers CMA pour accompagnement
- **Stratégie numérique** : réalisation par conseillers spécialisés de diagnostics numériques pour mise en place plan actions + possibilité organisation évènements sur thématique sur territoire
- **Transmission reprise** : appui aux dirigeants souhaitant céder leurs fonds (diagnostic entreprise, évaluation valeur fonds, mise en relation avec repreneurs)

Focus Développement durable

- Diagnostics environnement réalisés par conseillère spécialisée
- **Valorisation bonnes pratiques via plusieurs labels** (cf. diapo suivantes)
 - Demande de participation financière CCVH (5 000 euros)
 - Objectifs de labels par an sur territoire (10 par an)
- Accompagnement mobilité / ZFE
- Guichet « Renov Occitanie – Petit Tertiaire »

- Mais aussi organisation de réunions informations : par exemple lundi 6 février 2023 18h à l'antenne de Clermont l'Hérault sur problématique de l'énergie

Eco-défis et Entreprise Zéro Déchet



Principe du label :

40 défis répartis en 8 thématiques

- Réalisation de 3 défis minimum dont 1 nouveau, dans au moins deux thématiques différentes
- Obtention d'un nombre d'étoiles par défi réalisé (accompagnement de la CMA, audit et justificatifs à fournir)
- Présentation des défis réalisés au comité d'attribution
- Durée de 2 ans, mise à disposition des outils de communication, renouvelable en réalisant à nouveau 3 défis ou en obtenant plus d'étoiles sur un défi précédent

SOMMAIRE	
Déroulement de l'opération	6
FICHES DÉFIS	8
Déchets	9
• Ddf1 1 : DIAGNOSTIC - SUIVI	9
• Ddf1 2 : ANTI-GASPILLAGE	10
• Ddf1 3 : GASPILLAGE ALIMENTAIRE	11
• Ddf1 4 : STOP AU JETABLE	12
• Ddf1 5 : EMBALLAGES RAISONNÉS	13
• Ddf1 6 : STOP PUB	14
• Ddf1 7 : DEMATERIALISATION	15
• Ddf1 8 : BIODÉCHETS	16
• Ddf1 9 : TRI SELECTIF	17
• Ddf1 10 : DÉCHETS DANGEREUX	18
• Ddf1 11 : DÉCHETS DU BÂTIMENT	19
• Ddf1 12 : POINTS DE COLLECTE	20
• Ddf1 13 : DURÉE DE VIE DU MATÉRIEL	21
Eco-produits	22
• Ddf1 14 : DIAGNOSTIC-SUIVI	22
• Ddf1 15 : ECO-COMMERCE	23
• Ddf1 16 : PRODUITS LOCALS	24
• Ddf1 17 : ECO-CONSOMMABLES	25
• Ddf1 18 : REPARS ALTERNATIFS	26
• Ddf1 19 : CERTIFICATION ENTREPRISES	27
Eau	28
• Ddf1 20 : DIAGNOSTIC - SUIVI	28
• Ddf1 21 : CONSOMMATION D'EAU	29
• Ddf1 22 : REJETS	30
Énergie	31
• Ddf1 23 : DIAGNOSTIC - SUIVI	31
• Ddf1 24 : ÉQUIPEMENTS	32
• Ddf1 25 : ÉCLAIRAGE	33
• Ddf1 26 : CHAUFFAGE / VENTILATION / CLIMATISATION	34
• Ddf1 27 : ISOLATION THERMIQUE	35
• Ddf1 28 : ÉNERGIE RENOUVELABLE	36
Transport	37
• Ddf1 29 : APPROVISIONNEMENT ET LIVRAISON	37
• Ddf1 30 : CONDUITE SOUPLE	38
• Ddf1 31 : ECO-MOBILITÉ	39
• Ddf1 32 : ECO-FLOTTE	40
Biodiversité	41
• Ddf1 33 : COHABITATION AVEC LA FAUNE ET LA FLORE	41
• Ddf1 34 : ENTRETIEN ESPACES VERTS	42
Sensibiliser à l'environnement	43
• Ddf1 35 : RESEAU PROFESSIONNEL	43
• Ddf1 36 : CLIENTS	44
• Ddf1 37 : COLLABORATEURS	45
Impact sociétal	46
• Ddf1 38 : APPRENTISSAGE	46
• Ddf1 39 : SÉCURITÉ	47
• Ddf1 40 : ACCESSIBILITÉ	48
PLAN D'ACTION	49
CONTACTS	50



Principe du label :

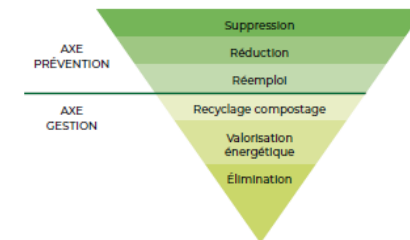
20 défis répartis en 2 thématiques

- Réalisation de 3 défis minimum dont 1 nouveau, et dans chacun des axes « Prévention » et « Gestion » des déchets
- Accompagnement à la mise en place des défis, audit et justificatifs à fournir
- Présentation des défis réalisés au comité d'attribution
- Durée de 2 ans, mise à disposition des outils de communication, *modalités de renouvellement en cours de discussions*

TABLE DES MATIÈRES	
Le déroulement de l'opération	4
Le diagnostic et la surveillance	6
AXE 1 : LA PRÉVENTION	7
VOS ACHATS	8
Ddf1 1 STOP JETABLE	8
Ddf1 2 STOP MONODOSER	9
Ddf1 3 VRAC & CONSIGNE FOURNISSEUR	10
Ddf1 4 EMBALLAGES RAISONNÉS	11
Ddf1 5 STOP PUB	12
Ddf1 6 PRODUITS & ÉQUIPEMENT DURABLES	13
VOS MÉTHODES	14
Ddf1 7 EFFICACITÉ DU MATÉRIEL	14
Ddf1 8 DURÉE DE VIE DU MATÉRIEL	15
Ddf1 9 STOCKAGE DES PÉRISSABLES	16
Ddf1 10 UNIFORMISATION DE LA PRODUCTION	17
Ddf1 11 PRATIQUES DURABLES	18
VOTRE OFFRE	19
Ddf1 12 VRAC & CONSIGNE CLIENT	19
Ddf1 13 VALORISATION DES INVENDUS	20
Ddf1 14 RESTES ALIMENTAIRES	21
AXE 2 : LA GESTION	22
VOS DÉCHETS	23
Ddf1 15 DÉCHETS INERTES	23
Ddf1 16 DÉCHETS NON DANGEREUX	24
Ddf1 17 DÉCHETS DANGEREUX	25
Ddf1 18 BIODÉCHETS	26
VOTRE ANCRAGE TERRITORIAL	27
Ddf1 19 POINT DE COLLECTE	27
Ddf1 20 COMMUNICATION & SENSIBILISATION	28
Votre plan d'action	29
Vos indicateurs	31
Vos contacts	32

LES AXES D'AMÉLIORATIONS

- » **LA PRÉVENTION** : les déchets sont supprimés ou réduits grâce à l'optimisation de vos services et produits.
- » **LA GESTION** : les déchets sont valorisés, leur traitement est facilité grâce à vos démarches et gestes quotidiens.

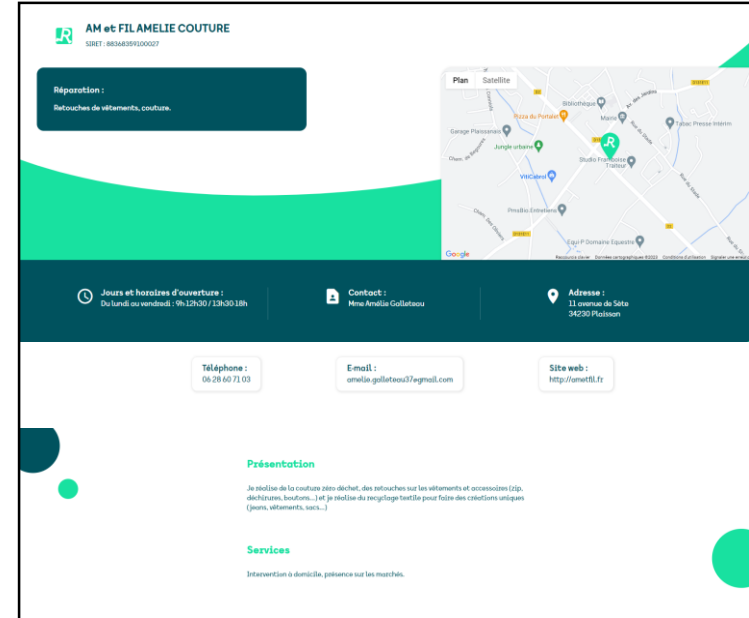


Répar'Acteurs



Suite à un **diagnostic commercial et environnemental** de l'activité, l'entreprise s'engage à favoriser l'économie de proximité et la réduction des déchets par la **signature de la Charte Répar'Acteurs**. Grâce au label, elle bénéficie :

- D'un référencement gratuit dans l'annuaire Répar'Acteurs Occitanie : <https://www.reparacteurs-occitanie.fr/> ;
- D'une mise en lumière de l'entreprise, qui profite de la notoriété de la marque Répar'Acteurs par l'utilisation du logo et des outils de communication du label ;
- D'un accompagnement par un conseiller de la CMA pour renforcer sa démarche écologique et commerciale




Fiche de l'entreprise Am et Fil (Plaisan)



Chambre
des
Métiers
et de l'
Artisanat
OCCITANIE
HÉRAULT

Des entreprises valorisées

DES PORTRAITS HEBDOMADAIRES SUR NOS RESEAUX

 Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault est avec Magic'Puce - Meubles Vintage & Déco. ...
11 janvier, 16:48

 #ArtisansEngagés

Artisans, engagez-vous pour l'environnement en obtenant un label environnemental, comme l'entreprise **Magic'Puce - Meubles Vintage & Déco** !

Restauratrice d'œuvres d'art passionnée, Ornella Cabrol chine et restaure du mobilier, des objets de décoration et des chaises 100% vintage, pour leur redonner une seconde vie. Lauréate du prix Artinovart's de la Communauté de Communes du Clermontais en 2020 grâce à son engagement, Ornella n'a pas hésité à relever les défis du label Eco-défis, qu'elle a obtenu fièrement fin 2021. Félicitations !

Pour connaître l'entreprise : <https://magicpuce.com/>

Pour d'informations sur le label : <https://cma-herault.fr/developpement-durable/>



Photo ©LaurencePhilippon@rwork

UN STAND DEDIE SUR NOS ÉVÈNEMENTS (FOIRES, SALONS...)



DES VISITES D'ELUS



DES REMISES OFFICIELLES DE DIPLOMES



Mais aussi...

- *Un annuaire des entreprises labellisées sur le site de la CMA Hérault ;*
- *Des articles dans la presse ou dans les journaux institutionnels...*

Immobilier – Foncier – Commande Publique

➤ Echanges information sur disponibilités foncières et immobilières sur territoire

➤ Accès à la commande publique

- Délocalisation offre formation CMA
- Co-organisation rencontres pour informer entreprises des projections commande publique

Gagner vos appels d'offres

TRAVAILLER EN DIRECT AVEC LES ACHETEURS PUBLICS SANS MISE EN CONCURRENCE (M40K)

- Maîtriser la réglementation relative aux marchés inférieurs à 40.000 €
- Cibler les personnes décisionnaires et se faire référencer efficacement

🕒 DURÉE : 1 jour
📅 DATES : Montpellier : 13/03

SÉLECTIONNER ET RÉPONDRE À UN APPEL D'OFFRES (AO)

- Rechercher et sélectionner les avis d'appel à la concurrence
- Connaître les aspects réglementaires liés à la dématérialisation obligatoire des marchés publics
- Préparer votre dossier de candidature et présenter votre offre à partir des documents techniques réglementaires
- Répondre à un appel d'offres en utilisant une plateforme de marché public

🕒 DURÉE : 2 jours
📅 DATES : Montpellier : 18-19/04

RÉDIGER UN MÉMOIRE TECHNIQUE POUR UN APPEL D'OFFRES (RTMP)

- Préparer les documents de réponse à l'offre (DCE) et au mémoire technique
- Identifier les points essentiels de la réalisation du marché

🕒 DURÉE : 2 jours
📅 DATES : Montpellier : 09-10/05

RÉPONDRE AU MARCHÉ PUBLICS GRÂCE AU DUME (DOCUMENT UNIQUE DE MARCHÉ EUROPÉEN) (DUME)

- Connaître les aspects juridiques et les obligations du DUME, un formulaire avec lequel les entreprises déclarent leurs capacités et leurs aptitudes pour participer à une procédure de marché public
- Savoir créer et saisir un DUME ou un E-DUME en ligne

🕒 DURÉE : 1 jour
📅 DATES : Montpellier : 27/04

DÉPOSER SES FACTURES DÉMATÉRIALISÉES SUR LE PORTAIL CHORUS PRO (CPRO)

- Appliquer le cadre juridique obligatoire de la dématérialisation des factures
- Comprendre l'interface Chorus Pro pour le dépôt des factures à destination du secteur public
- Paramétrer son compte et savoir envoyer et suivre ses factures

🕒 DURÉE : 1 jour
📅 DATES : Montpellier : 25/04

Accès à formation initiale et continue

- **Objectif : rapprocher formation des bénéficiaires du territoire (demandeur emploi, jeunes, chefs entreprises) et répondre besoins entreprises du territoire**
- **Exemple formation initiale : CAP Maçonnerie organisé depuis rentrée 2021 au Lycée Agricole Gignac. Ouverture BP Sept. 2023**
- **Mais aussi formations continues à destinations chefs entreprises, conjoints et salariés entreprises artisanales à antenne Clermont l'Hérault**

Formations organisées à Clermont l'Hérault

Commercial et Communication

Initiation à la photographie numérique (1 jour) → Lundi 27 Février
Ou Mardi 09 Mai

- Utiliser les fonctions manuelles de votre appareil photo ou de votre smartphone pour prendre des photos de qualité. Transférer et retoucher ses images. Mises en situation.

Réussir vos photographies de produits (2 jours) → Du Mercredi 01 au Jeudi 02 Mars
Ou Du Jeudi 11 au Vendredi 12 Mai

- Mettez en valeur vos produits grâce aux techniques de prise de vue, d'éclairage, de composition... Approfondissement des notions de cadrage, angle de prise de vue, etc.

Valoriser son point de vente (2 jours) **NOUVEAU** → Du Lundi 24 Avril au Mardi 25 Avril

- Savoir aménager un point de vente pour le rendre plus efficient sur le plan commercial
- Connaitre les règles de base d'une présentation vendeuse - harmonie visuelle - dégustations - rédaction étiquettes ...)

Réaliser vos supports de communication sur informatique (2 jours) → Du Mercredi 24 Mai au Jeudi 25 Mai

- Connaitre les règles de base de rédaction d'un document commercial
- Concevoir les maquettes et rédiger les textes de vos supports commerciaux
- Réaliser vos visuels avec CANVA au format imprimable ou pour publication sur le web.

Gestion et Comptabilité

Rédiger vos devis et factures sur informatique (1 jour) → Mardi 21 Février

- Découvrir et pratiquer les logiciels de devis-facturation spécifiques à la microentreprise.
- Travailler en atelier sur vos fichiers clients, fournisseurs, articles
- Choisir le logiciel le mieux adapté aux besoins de votre entreprise.

Effectuer ses déclarations sociales et fiscales en ligne et tenir sa comptabilité simplifiée (1 jour) **NOUVEAU** → Mardi 28 Février ou Mardi 23 Mai

- Rappel des principales caractéristiques du régime social de la microentreprise.
- Comprendre le rôle du SSI, des services fiscaux, de l'URSSAF ...
- Créer ses comptes en ligne et déclarer ses cotisations sociales et revenus de son activité.

Déclarer sa TVA en microentreprise (1/2 journée) → Mercredi 24 Mai

- Connaitre le fonctionnement de la TVA en cas de dépassements des seuils.
- Connaitre le principe de l'auto liquidation.
- Savoir calculer les montants à déclarer et effectuer ses déclarations.

Définir ses prix (2 jours) → Du Mardi 18 au Mercredi 19 Avril

- Identifier les éléments constitutifs du prix, intégrer les surcoûts post-crise sanitaire.
- Connaitre les méthodes pour calculer votre prix de revient par rapport à vos charges.
- Passer du coût de revient au devis.

Web Marketing – Outils numériques

Concevoir Cahier des Charges de votre site Internet (1 jour) → Lundi 06 Mars

- Rédiger et structurer son projet de site.
- Découvrir différentes solutions de création de sites Internet : Choisir la plus adaptée ou confirmer son 1^{er} choix.

Rédiger pour le Web (1 jour) → Jeudi 09 Mars

- Maîtriser les principes d'écriture adaptés au Web et améliorer la lecture de votre site.
- Corriger le contenu de votre site pour faciliter son référencement naturel.

Créer votre site internet vitrine avec GOOGLE SITES (1 +1 + 2 jours) → Lundi 06 Mars + Jeudi 9 mars + Mercredi 26 et Jeudi 27 Avril

- Etre autonome dans la construction d'un site Internet vitrine avec GOOGLE SITES.

Créer votre site vitrine avec WORDPRESS (1 + 1 + 4 jours) → Lundi 06 Mars + jeudi 9 mars + du Lundi 13 Mars au Jeudi 16 Mars

- Créer votre site personnalisé avec WORDPRESS.

Ajouter le module de e-commerce WOOCOMMERCE à votre site WORDPRESS (3 jours) → Du Mardi 11 au Jeudi 13 Avril

- Installer et paramétrer le module WOOCOMMERCE.
- Mettre en place des articles, catalogues, moyens de paiement ...

Créer sa fiche entreprise sur Google (1 jour) **NOUVEAU** → Jeudi 23 Mars

- Créer et gérer sa fiche établissement Google (Savoir présenter son entreprise et son offre)
- Se servir de sa fiche entreprise pour optimiser sa visibilité et sa e-réputation (gérer avis)

Définir une stratégie sur les réseaux sociaux (1 jour) **NOUVEAU** → Lundi 20 Mars

- Découvrir les principaux réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Instagram, Twitter).
- Connaitre les modalités d'utilisation de ces réseaux sociaux (utilisateurs, publication, sécurité) et comprendre leur impact sur la visibilité de votre entreprise.

Créer et animer votre page Pro FACEBOOK (2 jours) → Du Mercredi 05 au Jeudi 06 Avril

- Utiliser FACEBOOK comme outil de communication et de conquête de clientèle.
- Optimiser sa ligne éditoriale, ses posts et développer sa communauté.

Créer et animer votre profil INSTAGRAM (2 jours) → Du Mercredi 29 au Jeudi 30 Mars

- Construire une stratégie de communication sur INSTAGRAM.
- Optimiser sa ligne éditoriale, ses posts et développer sa communauté.

Faire de la publicité sur Internet (1 jour) **NOUVEAU** → Jeudi 1^{er} juin

- Savoir gérer et optimiser des campagnes publicitaires sur FACEBOOK et/ou INSTAGRAM.

Valorisation métiers

➤ Concours ArtinovArt's organisé tous 2 ans

- Promotion démarches innovantes entreprises artisanales autour 6 catégories
- Prix « engagement territorial » pour entrepreneurs qui démontrent implication dans développement économique du territoire ou participe à son rayonnement



Prix Communauté de Communes
du Grand Pic Saint-Loup



Du blé, du pain, un artisan

Prix Métropole de Montpellier



Skateparks Olympiques

Prix Communauté de Communes
du Lodévois-Larzac

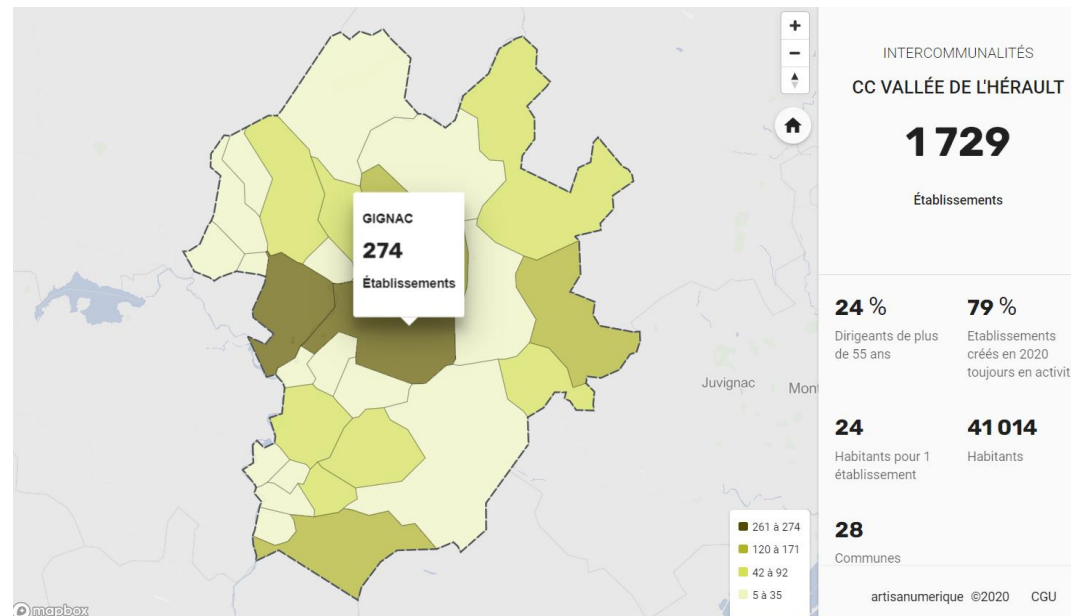


La 2ème vie de la ceinture de sécurité

➤ Possibilité étudier organisation de tout projet / manifestation permettant mise en valeur entreprises auprès grand public

Observatoire économique

- Echange informations sur évolution tissu économique, projet implantations commerciales, études réalisées sur artisanat, etc.
- Possibilité réalisation études sur devis
- Tarification privilégiée application Géométiers (500 euros)



Mise en œuvre partenariat / durée convention

- Echanges « au fil de l'eau » entre CMA et CCVH + organisation **rencontres trimestrielles** sur porteurs de projet, besoins des entreprises, organisations de réunions /manifestations, etc.
- Durée convention d'un an avec tacite reconduction selon bilans intermédiaires qualitatifs des actions menées